

14/12/12

En Vanoise, le parc encerclé

Provoquant l'activité économique, les communes font pression sur les contraintes environnementales.

ÉLIANE PATRIARCA

À la veille de leurs 50 ans, les parcs nationaux ressemblent un peu à James Bond dans son dernier film, *Skyfall* : un peu fatigués, un peu mal aimés et surtout, en proie à de nombreux doutes sur leurs missions et à une capacité à les assumer. En témoignent la crise qui affecte le plus ancien des fleurons de la protection de la nature en France : le parc de la Vanoise, objet d'une campagne mondiale des maires de stations de ski de la Tarentaise et de la Maurienne. Ces élus insurgent contre la charte du parc, un «projet de territoire» dont ils déplorent les «nombreuses contraintes environnementales» propres, selon eux, à entraver le développement économique. 26 des 29 communes concernées s'y opposent. À coup de coup, le philosophe naturaliste Yves Paccalet, conseiller régional Rhône-Alpes Europe Ecologie-les Verts, a lancé un «Appel pour la sauvegarde de la Vanoise», qui a déjà recueilli plus de 14 000 signatures. Une pétition relayée par une dizaine d'associations dont Mountain Wilderness, la Cipra, France Nature Environnement, la Fédéra-

tion des clubs alpins français... mais également par Joël Giraud, député maire de l'Argentière-la Bessée dans les Hautes-Alpes et administrateur du parc des Ecrins. Tous ont invoqué, mercredi à l'Assemblée nationale, un «droit d'alerte» sur l'avenir des parcs nationaux. Car des Cévennes aux Calanques, en passant par la Guyane ou le Mercantour, les parcs vacillent sur leurs fondements. «D'ici cinq ou dix ans, ils risquent d'être passés de mode», redoute même

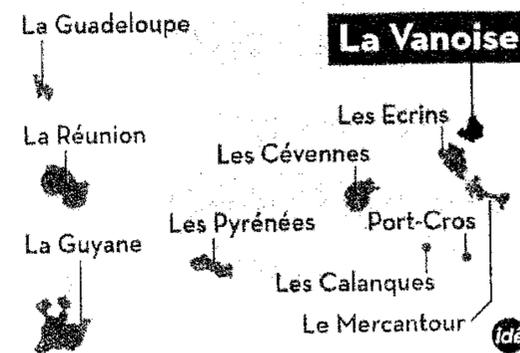
ANALYSE

Etienne Farrand, garde-monteur dans les Pyrénées et délégué du SNE-FSU, le syndicat majoritaire dans les aires protégées.

ADHÉSION. Catalyseur de cette ébullition, la mise en œuvre de la loi de 2006, qui a réformé le statut des parcs nationaux datant de 1960. Autour du «cœur» des parcs – cette zone de haute protection où la chasse, cueillette et circulation automobile sont interdites –, la loi a instauré une «zone d'adhésion», où les communes sont appelées à souscrire à une charte de territoire. Avec un double objectif : favoriser une appropriation du parc par les habitants et impliquer davan-

REPÈRES

DIX PARCS NATIONAUX



UN VASTE TERRITOIRE

La Vanoise, Port-Cros, Pyrénées, Cévennes, Ecrins, Mercantour, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Calanques représentent 9,5% du territoire français, soit 60 728 km².

Créé en 1963, le parc de la Vanoise est entouré par la plus grande concentration de stations de ski au monde. Sa «zone d'adhésion» compte pas moins de 520 remontées mécaniques.

tage les communes dans un développement durable. La loi a donné une place prépondérante dans les conseils d'administration des parcs aux élus locaux ainsi qu'aux agriculteurs, chasseurs, associations sportives...

Pour Etienne Farrand, cette ouverture a provoqué un «affadissement de la protection dans les cœurs de parc avec une floraison de dérogations». Comme dans les Pyrénées, où l'on va autoriser les survols par les planeurs et parapentes au détriment de la faune ; dans les Cévennes, où la cueillette n'est plus interdite, hormis pour certaines plantes. Plus grave, le conseil d'administration du parc a demandé à pouvoir éradiquer le loup sur son territoire. Quant au parc des Calanques, le petit dernier, il n'arrive tout simplement pas à se mettre en place.

En Vanoise, c'est donc cette charte, dont l'élaboration a demandé cinq ans, qui a ravivé les tensions latentes depuis la création du parc, en 1963. Les élus locaux ont toujours eu du mal à supporter ce qu'ils considèrent comme une mise sous cloche de leur territoire. «Dans le contexte actuel de crise économique et de repli sur soi, les réactions de non-osmose sont devenues de fran-

ches oppositions», déplore Joël Giraud. «Nous avons déjà trop de contraintes, il faut arrêter d'entraver le développement économique des stations», plaide pour sa part le maire de Tignes, Olivier Zaragoza, en rappelant que 5 000 salariés vivent du tourisme dans sa commune. Et pour celui de Courchevel, Gilbert Blanc-Tailleur, «ce n'est pas au parc de décider du développement des stations. Il y a des élus pour le faire».

MISSIONS. Pourtant, la charte de la Vanoise est bien peu ambitieuse sur les questions d'aménagement et de domaine skiable, font remarquer Mountain Wilderness ou FNE, renvoyant même souvent au droit commun. «Déconnecté du territoire voire cerné par un développement industriel du tourisme, le cœur du parc se trouve menacé indirectement», estiment ces associations.

L'enquête publique sur la charte de la Vanoise s'achèvera le 21 janvier. Le Conseil d'Etat statuera ensuite sur le projet final, puis les communes décideront si elles adhèrent ou pas. Les associations appellent l'Etat à se manifester d'ici là pour rappeler les missions fondamentales de ce «patrimoine commun» que constituent les parcs nationaux. ◆